

Je ne vais pas devant le tribunal pour une expulsion, mais je veux tenter une action contre mon propriétaire pour des réparations. Est-ce que j'ai le droit à un avocat ?

Non, vous n'y avez pas droit. Il est possible que vous soyez tout de même en mesure d'obtenir un avocat, mais cette loi ne couvre pas les affaires portées au tribunal par les locataires. Il y a BEAUCOUP DE CHOSES que vous pouvez faire afin d'exiger des réparations sans pour autant aller devant les tribunaux.

- créez une association de locataires
- écrivez une lettre à votre propriétaire
- attirez l'attention des médias
- faites une grève des loyers
- présentez une demande de réduction de loyer

Il y a tellement de choses que vous pouvez faire ! Ne vous limitez pas au tribunal. Contactez votre organisation locale de locataires pour en savoir plus !



La mise en œuvre du Droit à l'assistance Juridique est en constante évolution, veuillez consulter notre site web pour les informations les plus récentes.

righttocounselnyc.org

le 8 août 2019

Trouvez une représentation légale et une organisation de locataires

evictionfreenyc.org/fr

les codes postaux du Droit à l'Assistance Juridique

Bronx	Manhattan	Staten Island
10457	10025	10302
10462	10026	10303
10467	10027	10310
10468	10031	10314
Brooklyn	Queens	
11216	11433	
11221	11434	
11225	11373	
11226	11385	

Appelez pour savoir si vous êtes éligible.

718-557-1379

Comment fonctionne le Droit à l'Assistance Juridique à New York ? (DAJ en anglais est RTC, c'est-à-dire Right to Counsel)

Pourquoi le Droit à l'Assistance Juridique (RTC) est-il si important ?

Les expulsions sont liées au pouvoir.

Au moins la moitié des locataires expulsés ne le seraient pas s'ils avaient un avocat. Cela signifie donc que les propriétaires expulsent les locataires, non pas parce que la loi est de leur côté, mais bien parce qu'ils ont du pouvoir.

Environ 97% des dossiers instruits devant les tribunaux du logement le sont à l'initiative des propriétaires et parmi ces derniers quasiment tous sont représentés par un avocat, contrairement à la grande majorité des locataires.

Les propriétaires poursuivent en justice des locataires contre qui ils ne devraient tenter aucune action, mais le font tout de même et cela pour une raison simple : ils peuvent agir en toute impunité. Lorsque les propriétaires disent aux locataires que l'affaire est une simple question de paiement du loyer, en réalité, ils leur refusent d'accéder aux lois sur le logement, ainsi qu'à la complexité de ces dernières, et par là même les empêchent d'être en mesure de se battre pour leur logement ! Le Droit à l'Assistance Juridique change cette situation.

Le pouvoir lié aux expulsions n'est pas seulement ressenti par les locataires qui vont au tribunal du logement. Il se fait aussi sentir à chaque fois que quelqu'un pense appeler le 311 afin de signaler des conditions non conformes ou dangereuses, ou bien se rendre à une réunion d'association de locataires. Les locataires savent qu'un retard dans le paiement de leur loyer les rend vulnérables, surtout s'ils se battent pour leurs droits. Avoir le droit de vivre dans un logement sûr ne signifie pas grand-chose si les propriétaires ont un pouvoir aussi démesuré. Le DAJ (RTC) nous dit que les locataires sont dignes d'être représentés, de connaître leurs droits et de pouvoir les défendre afin que ces mêmes droits puissent être respectés,

et aussi que notre ville garantisse leur protection. Le DAJ devrait renforcer l'organisation des locataires !

De nombreux locataires ne se défendent pas et déménagent quand ils reçoivent les documents de la Cour. Beaucoup paient un loyer dont ils ne sont même pas redevables. Le Droit à l'Assistance Juridique peut et doit changer cette situation.

Les expulsions sont en lien direct avec les questions de race et de classe.

Chaque année, les propriétaires tentent d'expulser plus de 230 000 New Yorkais, dont la majorité est noire ou de couleur, et perçoit de faibles revenus. Beaucoup sont des immigrants et la plupart sont des femmes. Le DAJ n'a pas pour seul rôle de mettre fin aux expulsions, il a aussi pour but d'endiguer le déplacement massif des pauvres de couleur.

C'est le mouvement des locataires qui a conquis ce droit !

Après une campagne de trois ans menée par une grande coalition, fondée sur l'organisation des locataires, nous avons obtenu ce droit de haute lutte ! Les locataires ont témoigné, se sont rassemblés, ont défilé, ont signé des pétitions et bien plus encore afin de bénéficier de ce droit nouveau. NOUS SOMMES FORTS QUAND NOUS SOMMES MOBILISÉS. Le DAJ ne consiste pas seulement à se battre pour pouvoir rester, il s'agit de se battre pour pouvoir rester mais aussi reconquérir la ville dont nous avons besoin et que nous méritons.

Qu'est-ce que le Droit à l'Assistance Juridique (RTC) ?

Le Droit à l'Assistance Juridique a été promulgué en août 2017. Cela signifie que les locataires qui sont poursuivis devant le tribunal du logement en vue d'une expulsion et qui sont éligibles sur la base de leurs revenus, ont droit à un avocat pour défendre leur dossier. Ceci, quel que soit la nature de l'expulsion ou le type de locataire dont il s'agit (section 8, qui vit dans une maison, dans un appartement à loyer réglementé/stabilisé, NYCHA, etc.). Si les revenus d'un locataire dépassent la limite établie, ce même locataire est tout de même en droit de bénéficier d'une consultation juridique ou d'une séance de conseil.

Tous les locataires peuvent-ils obtenir un avocat dès maintenant ?

Changer le fonctionnement de nos tribunaux représente un travail très important et la ville, les tribunaux et les organismes qui offrent des services juridiques ont besoin de temps. Les tribunaux doivent trouver de l'espace, mais aussi former le personnel nécessaire et élaborer des stratégies qui respectent l'intégrité des locataires. Les organismes qui offrent des services juridiques doivent embaucher et former plus de personnel.

Il n'est pas possible de partir de là où nous sommes aujourd'hui et parvenir demain à ce que tout le monde ait un avocat. Par conséquent, le RTC sera introduit graduellement par code postal sur une période de 5 ans.

Tous les ans, Jusqu'à l'année 2022, la ville choisi les codes postaux en fonction de facteurs tels que le nombre d'expulsions, d'entrées dans les foyers d'accueil et aussi d'appartements à loyer réglementé/stabilisé. Si votre logement se trouve dans un de ces codes postaux, et que vous êtes éligible sur la base de vos revenus, les avocats qui défendent les locataires doivent vous représenter - vous avez le DROIT à un avocat. Les services offerts par les avocats sont gratuits.

Rappelez-vous, le modèle de code postal est provisoire. En 2022, les codes postaux n'auront plus aucune importance, et toutes personnes qui est éligible sur la base de ses revenus, aura droit à un avocat.

Comment puis-je savoir si je suis éligible sur la base de mes revenus ?

Vous avez droit à un avocat si votre revenu est égal ou inférieur à 200% du seuil de pauvreté. Cela représente environ 23 000 dollars pour une personne

seule et environ 49 000 dollars pour une famille de quatre personnes. De nombreux facteurs entrent en ligne de compte pour déterminer l'éligibilité sur la base des revenus - parlez à un avocat pour savoir si vous êtes éligible.

En outre, même si vous dépassez le seuil d'éligibilité, il vous sera peut-être possible d'obtenir les services d'un avocat par le biais d'un programme de services juridiques dont les conditions d'admissibilité sont différentes.

Le Droit à l'Assistance Juridique s'applique à moi—comment puis-je faire pour obtenir un avocat !?

Le droit à un avocat commence lorsque ta procédure est engagée. Si vous êtes poursuivi pour non-paiement, vous devez aller au tribunal et y déposer une réponse. Si votre propriétaire entame des poursuites à votre rencontre pour vous expulser et reprendre possession de votre appartement, la première fois que vous allez au tribunal est votre première date d'audience. Chaque tribunal est un peu différent. En général, une fois que vous avez une date d'audience, elle sera programmée lors d'une journée réservée au DAJ et/ou dans une salle d'audience du DAJ. Ce jour-là, les avocats qui représentent les locataires et qui travaillent pour des organismes de services juridiques à but non lucratif que la ville a embauchés pour faire ce travail, vous appelleront par votre nom et vous parleront afin de déterminer si oui ou non vous voulez un avocat. Assurez-vous que l'avocat avec qui vous parlez est bien un avocat représentant les locataires et non un avocat qui représente les propriétaires !

Selon le tribunal, ils est possible qu'il vous parle dans un bureau ou dans le couloir. Il vous posera des questions de base sur votre dossier ainsi que sur les revenus du ménage. Ensuite, si vous voulez qu'il

vous représente, l'avocat déposera une notification officielle auprès du tribunal en déclarant qu'il vous représente. Il fixera avec vous une date à venir afin de vous rencontrer pour obtenir des renseignements sur votre situation et organiser votre défense.

Je ne suis pas éligible, comment fonctionne ma séance de conseil ?

Cela n'a pas encore commencé. Nous ne savons pas encore comment cela va précisément fonctionner.

Je suis un locataire de NYCHA, mais mon affaire est instruite au 803 Atlantic Avenue au lieu du tribunal du logement. Comment cela va-t-il se passer pour moi ?

Le Droit à un Avocat s'applique aussi aux audiences administratives de NYCHA! Maintenant, si vous ou le chef de famille ont 62 ans ou plus, vous avez déjà le Droit à un Avocat. Vous trouverez des services juridiques du Droit à un Avocat pour prendre votre cas au 803 Atlantic Avenue.

Si vous avez moins que 62 ans, ça ne signifie pas que vous n'avez pas le droit à un avocat. Nous ne savons pas encore quelle sera la prochaine étape pour le programme du Droit à un Avocat dans les audiences administratives de NYCHA, mais nous vous informerons au fur et à mesure. Le Droit à un Avocat aux audiences administratives de NYCHA sera complètement en vigueur à 2022.

Comment puis-je obtenir un avocat avant d'aller au tribunal ? Je veux un avocat dès que je saurai que je suis poursuivis en justice !

C'est ce que nous souhaitons aussi ! Les avocats qui défendent les locataires et travaillent pour des services juridiques embauchent toujours et offrent des formations. Ils ne peuvent pas encore accepter des affaires qui leur sont référées. Pour le moment, la meilleure façon d'obtenir un avocat avant d'aller au tribunal est de s'impliquer dans un groupe local de locataires. A terme, nous espérons que vous serez en mesure d'appeler le 311 ou d'aller en ligne pour prendre rendez-vous avec un avocat.

Est-ce que mon statut d'immigration a un impact sur ma capacité à obtenir un avocat ?

NON, ABSOLUMENT PAS. La loi n'établit aucune discrimination fondée sur le statut d'immigration - la loi s'applique équitablement à toute personne, cela quel que soit son statut d'immigration ou de citoyenneté.

Et pour moi ? Je ne vis pas dans un des codes postaux choisis !

Nous ne vous avons pas oublié ! Au cours de cette phase de 5 ans, le DAJ n'est pas le seul moyen qu'ont les locataires d'avoir un avocat. Il existe des programmes de services juridiques gratuits en dehors de ces codes postaux, de sorte qu'il vous soit éventuellement possible d'être représenté gratuitement par un avocat.

Pour les années qui arrivent, seuls les locataires vivant dans ces codes postaux ont la garanti de pouvoir avoir un avocat.

À quoi ressemblera le reste de la phase de transition ?

Nous ne savons pas encore quels seront les codes postaux concernés dans les années à venir. Nous conseillons à la ville de privilégier les quartiers ayant le plus grand nombre d'expulsions et le plus grand nombre de logements à loyer réglementé/stabilisé. Nous voulons également que les personnes âgées et les personnes handicapées puissent bénéficier de ce droit pendant la phase de transition, et cela quel que soit leur code postal.